

Métiers :

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM)

Définition :

L'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem) est l'assistant de l'enseignant. Il assiste celui-ci pour l'accueil et l'hygiène des petits et pendant le temps des repas à la cantine. Il participe aussi à l'entretien et au nettoyage des locaux de l'école.

Qualités requises :

- Qualités relationnelles avec les enfants et les enseignants
- Adaptabilité et polyvalence
- Patience
- Pédagogie

Diplômes :

durée de la formation : possibilité d'une préparation aux concours ATSEM sur 1 an

conditions d'accès : détenir le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance pour pouvoir passer le concours de la Fonction Publique Territoriale (FPT). Concours tous les 2 ans

Concours ATSEM :

le concours externe : comprend une épreuve écrite d'admissibilité (QCM à choix multiple coefficient 1) et une épreuve orale d'admission (coefficient 2)

le concours interne : justifier de 2 années de services publics auprès des enfants de 2 ans à 6 ans (milieu maternel ou scolaire)

le 3ème concours :

il est ouvert aux candidats justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 4 ans auprès de jeunes enfants, soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies auprès de jeunes enfants, soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou plusieurs activités en qualité de responsable d'une association. Les activités exercées doivent être de droit privé. Le 3ème concours comprend une épreuve écrite d'admissibilité (3-4 questions à réponses courtes posées à partir d'un dossier remis au candidat (coefficient 1) et une épreuve oral (coefficient 2) La réussite aux concours ne vaut pas recrutement, comme toujours dans la Fonction Publique Territoriale (FPT). Les lauréats sont inscrits sur une liste d'aptitude, valable pour une durée limitée. Cette liste alphabétique est valable sur tout le territoire français.

Rémunération :

A titre d'exemple :

2185 € brut au dernier échelon du 2ème grade + régime indemnitaire + éventuellement bonification indiciaire se référer à la grille indiciaire du cadre d'emploi des ATSEM de la FPT .

Lieux d'exercices :

École maternelle et Centre de loisirs

Évolutions possibles :

Animation ou Petite Enfance

Listes écoles :

Le CNED propose une formation à distances aux concours d'ATSEM.

L'ONISEP répertorie 5 établissements

Le CNFPT propose une préparation concours aux agents titulaire de la FPT.